Covid-19 : représentations annulées

INFO

Chères spectatrices, chers spectateurs,

Comme vous sans doute, rarement nous nous sommes sentis aussi démunis que face à la crise sanitaire que nous traversons.

C'est avec énormément de tristesse que nous vous informons de ce qui suit :
Suite à la décision du Conseil de Sécurité d'interdire toute manifestation dans les lieux publics, toutes les représentations du Théâtre Le Public sont donc annulées jusqu'à la fin du confinement.
Pourtant, nous restons volontaires et nous refusons de perdre courage.

Nous sommes d'ores et déjà en mesure de vous promettre que tous les spectacles concernés seront reportés et non annulés !

À court terme, nous travaillons à trouver des solutions financières pour les plus fragiles d'entre nous.
Et dès que nous y verrons plus clair et que la date de fin du confinement sera connue, nous vous communiquerons celles des reports.

Malgré la mise en chômage technique d'une partie importante de notre équipe, le Théâtre Le Public reste joignable au 0800 944 44 (du lundi au vendredi de 10h à 18h).

Dans l'attente de vous retrouver au Théâtre, nous reviendrons dès que possible vers vous pour vous tenir informés et également pour tenter de garder le lien durant cette période.

Toute l'équipe du Théâtre Le Public vous remercie de votre patience, de votre soutien, de votre solidarité et de votre compréhension.

Patricia Ide et Michel Kacenelenbogen

Vous avez acheté des places pour un spectacle reporté ? Que pouvez-vous faire ?

Voici différentes possibilités qui s'offrent à vous :

• Choisissez de faire don de vos places (ni report, ni remboursement) si vous voulez soutenir les artistes et le secteur culturel en cette période difficile. Une déduction fiscale vous sera envoyée pour les dons à partir de 40€ ;

• Effectuez un report de vos places afin de les garder disponibles sur les dates de reprise dès que celles-ci seront connues ;

Il est important que nous fassiez part de votre choix avant le 30 juin 2020. Sans réponse de votre part, nous considérerons que vous avez opté pour un report de vos places aux dates auxquelles les spectacles seront repris.

Lien pour accéder à la loi sur les remboursements des places dus aux reports de spectacles :
https://www.stradalex.com/Stradalex/FR/publichome/html/display/monitorHome/2020030557

Si néanmoins vous êtes face à des difficultés financières et que vous souhaitez un remboursement de vos places, merci de nous transmettre votre demande avant le 30 mai 2020, uniquement par mail à l'adresse

contact@theatrelepublic.be (en précisant le spectacle réservé et la date de représentation ainsi que votre numéro de commande et un numéro de compte bancaire).

Comment sont reportées vos places sur les spectacles de la saison 2020-2021 ?

Vos places réservées lors de la saison 2019-2020 dont les spectacles sont reportés suite aux mesures sanitaires seront valables uniquement pour les dates de reprise de ces mêmes spectacles.

Quand mes spectacles seront-ils reportés ?

Nous mettons tout en œuvre pour reporter les spectacles dès que possible et dans un délai maximum de 24 mois après la date de déconfinement pour les lieux de culture.

Deux spectacles sont déjà reprogrammés :
Une vie sur mesure : Du 28.07 au 26.08.20 à 21h00 (relâche les 30.07, 6.08, 13.08, 20.08) au Château du Karreveld
Monsieur Optimiste : Du 1.08 au 14.08.20 et du 14.09 au 23.09.20 à 19h00 (relâche les 6.08, 13.08, 17.09) au Château du Karreveld

Quels sont les spectacles concernés par les reports ?

Liste des spectacles reportés :

Taking care of baby
Coup de grâce
Monsieur Optimiste
Une vie sur mesure
Ça n’arrive pas qu’aux autres
Bella figura
La convivialité

Vous avez d’autres questions ?

Contactez-nous par téléphone au 0800/94444 ou par e-mail à l’adresse contact@theatrelepublic.be